

RÉCUPÉRATION – RECYCLAGE - DÉMOLITIONS INDUSTRIELLES-DECHETTERIE –F137

SAS ARMABESSAIRE ET CIE

AU CAPITAL DE 1 000 000 €

SIREN : 785.95.02.62 – APE 3832 Z

FONDERIE ALUMINIUM - GRENAILLAGE DE CÂBLES FERS ET METAUX

12 rue Jean COCTEAU

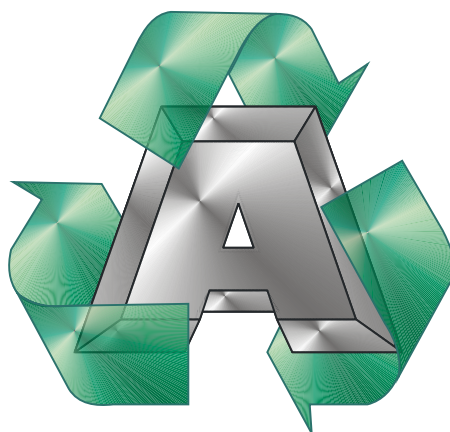
77340 PONTAULT COMBAULT

Tél : 01.60.29.13.67 Fax : 01.64.43.85.14

COP

6 septembre
2019

Communication
sur le progrès



SOMMAIRE

Généralité	3
<i>1-1 Présentation de la société.....</i>	<i>3</i>
<i>1-2 Présentation de nos activités et produits.....</i>	<i>3</i>
Charte engagements de l'entreprise.....	3
<i>2-1 Responsabilité Sociétale et environnementale de l'entreprise.....</i>	<i>4</i>
Adhésion au pacte mondial de l'ONU.....	5
<i>Droit de l'homme – Principes 1et 2.....</i>	<i>5</i>
<i>Normes internationales du travail Principes 3 à 6</i>	<i>5/6</i>
<i>Environnement Principes 7 à 9.....</i>	<i>6</i>
<i>Engagement durable Principes 10.....</i>	<i>6/7</i>
<i>Lutte contre la corruption Principe 11</i>	<i>7</i>
Conclusion.....	7

La SAS ARMABESSAIRE renouvelle pour une année son engagement en faveur du Pacte Mondial de l'ONU. Au-delà de cet engagement, la SAS ARMABESSAIRE s'efforce de progresser concrètement pour suivre les Principes majeurs du pacte. C'est dans ce sens qu'elle a élaboré sa propre charte RSE qui a été signée par La direction et affichée en interne. Nous demandons à nos fournisseurs de s'engager à en suivre les principes.

Patrick ARMABESSAIRE
Président Directeur Général

Généralité

1-1 Présentation de la Société

La SAS ARMABESSAIRE est spécialisée dans le recyclage, la transformation et le négoce des fers et métaux.

Créée en 1946 par Edouard ARMABESSAIRE, elle est restée une entreprise familiale depuis trois générations

Elle est composée de 30 salariés environ et est implantée à Pontault-Combault depuis l'origine.

Le respect de la nature et des hommes à toujours été dans les gènes de la SAS ARMABESSAIRE.

Certifié ISO 14001 depuis 2008, certification reconduite chaque année, elle est également certifiée ISO 9001 (qualité) et ISO 45001 (santé e sécurité au travail).

1-2 Présentation de nos activités et produits

Nos activités sont toutes dirigées sur le Recyclage en vue de créer de Nouvelles Matières Premières des ferrailles et métaux, en utilisant toutes unités de transformation pour amener le produit en charge du statut de déchet à celui de matière première secondaire, limitant au maximum l'impact sur l'environnement.

Nous sommes également sous contrat avec deux éco-organismes pour le regroupement et traitement de déchets d'équipement électrique et électronique tant pour les particuliers que les entreprises.

2- Charte d'engagement de l'entreprise

En 2014 la SAS ARMABESSAIRE a élaboré une Charte Responsabilité Sociétale et Environnementale en Phase avec sa politique et ses propres objectifs.

Afin d'engager l'ensemble de ses équipes derrière cette philosophie de management d'entreprise et de S'assurer que chacun se sente encore plus concerné, cette charte est affichée dans les locaux de l'entreprise, tant pour les collaborateurs que les visiteurs.

Cette charte a été complétée en 2015 par une charte RSE concernant nos fournisseurs.

2-1 Charte responsabilité sociétale et environnementale

Le développement Durable permet de répondre aux nécessités du présent sans compromettre la capacité des générations futures à faire face à leurs propres besoins. Il conjugue à la fois l'équité-sociale, le respect de l'environnement et l'efficacité économique.

L'engagement de l'entreprise en faveur du développement durable est inscrit dans ses priorités. La SAS ARMABESSAIRE désire mettre en œuvre et promouvoir le respect de ces principes à travers sa sphère d'influence. La SAS ARMABESSAIRE souhaite engager ses partenaires sur ces principes, bien que les transactions aient lieu dans des environnements culturels, juridiques et économiques très différents.

Dans ce cadre, par la signature de cette charte, la SAS ARMABESSAIRE s'engage à progresser de façon Continue, en évaluant simultanément l'impact de son activité et de ses décisions au regard de chacun des Domaines suivants :

➤ Préservation de l'environnement

La SAS ARMABESSAIRE s'engage à agir en faveur de la préservation de l'environnement, en terme de Diminution des sources de pollution et des consommations de ressources naturelles (matières, eau, Energies) dans ses processus de fabrication et de distribution, de limiter l'impact de l'entreprise sur la Biodiversité, l'équilibre des écosystèmes et de respecter le vivant.

➤ Equité Sociale

La SAS ARMABESSAIRE s'engage à se conformer aux exigences éthiques : respect des droits de l'homme tels que définis dans le Déclaration Universelle des droits de l'homme des Nations Unies et des Conventions de l'OIT (Organisation Internationale du Travail), en particulier à adapter l'environnement de travail au besoin de santé physique et psychologique des salariés à respecter le droit du travail, à s'assurer de l'élimination de toute forme de travail forcé, de discrimination et à abolir le travail des enfants.

➤ Respect des lois

La SAS ARMABESSAIRE s'engage pour l'ensemble de ses transactions, à respecter les lois applicables, règles, réglementations, décrets et/ou arrêtés officiels contre toute corruption et tout blanchiment d'argent.

➤ Ethique dans les affaires

La SAS ARMABESSAIRE s'engage pour l'ensemble des ses transactions à respecter la libre concurrence, S'interdit expressément les paiements et les propositions de dessous-de-table et de commissions occultes liés aux opérations commerciales

Fait à Pontault-Combault le 06 septembre 2019

Patrick ARMABESSAIRE
PDG

3- Adhésion au pacte mondiale de l'ONU

DROITS DE L'HOMME

Principe 1

Nous développons une politique spécifique de protection des Droits de l'Homme salariés de l'entreprise
Ou fournisseurs, en exigeant la preuve que le personnel de nos sous-traitants est régulièrement déclaré
Aux organismes sociaux et les cotisations régulièrement réglées.

Principe 2

Les mesures de sécurité prises par l'entreprise sont mises en place uniquement dans le but de tracer la
Marchandise et non pour la surveillance des hommes

NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

Principe 3

Nous mettons en place une élection salariale pour désigner les délégués du personnel,
Conformément au droit du travail.

Principe 4

Nous déclarons chaque salarié aux organismes sociaux et sommes certifiés OHAS 18001- Santé et
sécurité au travail.

Principe 5

Nous n'employons, et nous engageons à ne jamais employer des enfants, chaque employé de l'entreprise
Devant avoir au minimum 18 ans (à l'exclusion des étudiants en stage).

Principe 6

Nous nous engageons à recruter, employer et rémunérer le personnel sur sa fonction et ses
compétences, sans aucune discrimination de sexe ou d'origine.

6-1 S'engager dans la diversité au travail

La SAS ARMABESSAIRE s'engage à respecter et promouvoir l'application du principe de non-
discrimination sous toutes ses formes et dans toutes les étapes des ressources humaines.

6-2 Engager nos fournisseurs au respect de notre charte

La Charte signée par la Direction fait maintenant partie intégrante des cahiers des charges définis et
Discutés par les services achats. Lors de la signature d'un contrat avec un fournisseur, les acheteurs ont
Pour instructions de faire signer l'adhésion à la Charte RSE ARMABESSAIRE concomitamment à la signa-
ture du contrat. Le refus de la signer est une cause de non signature du contrat avec ce fournisseur.

La SAS ARMABESSAIRE peut être amenée à s'interdire de travailler avec certains pays ou fournisseurs Peu respectueux des chartes et pour lesquels les contrôles seraient inopérants.

6-3 Favoriser la participation de tous les salariés à la vie de l'entreprise

Des réunions régulières sont organisées au sein de l'entreprise pour débattre des problèmes internes et externes. Lors de ces réunions, chaque salarié présent peut s'exprimer et développer ses suggestions ou projets.

6-4 Accompagner chaque salarié dans son évolution de carrière

Depuis 2015, le support de l'entretien bi-annuel a été revu afin de Répondre à la nouvelle stratégie décidée par la Direction en matière de gestion du personnel, dans le respect des lois et règlements. L'objectif est de répondre aux besoins d'évolution des salariés dans l'entreprise et aux besoins de formation associés. L'objectif final étant l'excellence de chacun à son poste.

Lors de l'entretien chacun de ces critères est discuté et évalué entre le salarié et son responsable. Ce qui Permet de clarifier l'adéquation des savoirs du salarié avec son métier et d'en déduire les besoins de formation nécessaires.

En conformité avec la législation, ces entretiens ont désormais lieu tous les 2 ans, une évaluation de L'évolution de carrière est effectuée tous les 6 ans.

ENVIRONNEMENT

Principe 7

Nous nous engageons à trier nos déchets, recyclables ou non, et à les traiter sur site dès que possible.

Principe 8

Nous remplaçons nos véhicules industriels régulièrement pour éviter une dégradation des consommations et émissions atmosphériques, et exigeons l'arrêt des moteurs lors des opérations de chargement.

Principe 9

Pour étudier et appliquer des technologies respectueuses de l'environnement, notre entreprise est certifiée ISO 14001 depuis 2008.

UN ENGAGEMENT DURABLE POUR LE RESPECT DE LA NATURE

Principe 10

Implantée en Ile de France, la SAS ARMABESSAIRE a toujours eu à cœur de préserver son environnement.

La SAS ARMABESSAIRE est certifiée ISO 14001. Elle s'attache chaque jour à réduire l'impact sur l'environnement. Ainsi les responsables environnement et la Direction échangent régulièrement sur les actions à mettre en œuvre et sur l'attente de leurs résultats.

Actions mises en œuvre et résultats :

Pour préserver l'environnement, au cours de l'année 2018 (Période 01.10.2017-30.09.2018)

La SAS ARMABESSAIRE a investi 288 667 €

➤ Achat dépoussiéreur	36 000 €
➤ Achat Pré-broyeur à câbles	130 000 €
➤ Achat table densimétrique	5 000 €
➤ Achat d'un Silo	3 500 €
➤ Achat d'un tapis de convoyage	2 500 €
➤ Rénovation cisaille	58 567 €
➤ Réfection partielle sol	30 600 €

L'objectif de cet engagement est de nous faire progresser et nous conforter dans le développement humain durable en nous incitant à mener des actions concrètes.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Principe 11

Nous rejetons la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots de vins.

Nos partenaires, fournisseurs, acheteurs et sous-traitants s'engagent pour :

- Le respect des lois :
S'engagent et acceptent que dans le cadre du contrat, ainsi que pour l'ensemble des Transactions prévues, à respecter toutes les lois applicables, règles, réglementations, décrets Et/ou arrêtés contre toute corruption et tout blanchiment d'argent.
- L'Éthique des affaires :
S'engagent que dans le cadre du contrat, ainsi que pour l'ensemble des transactions Prévues, à respecter la libre concurrence, de s'interdire expressément les paiements et les Propositions de dessous-de-table et de commissions occultes liées aux opérations commerciales.

Conclusion

L'année 2019 conforte notre engagement pour Le Pacte Mondial

Des Nations Unies : implication dans le respect de l'environnement, le respect des droits de l'homme et L'éthique des affaires.